

DÉPARTEMENT DE GEOGRAPHIE

Master 2 - Sciences Humaines et Sociales Mention Intervention & Développement Social (IDS)

Parcours
Développement et actions sociales territoriales (DAST)

2020-2021

Descriptif des enseignements
&
Modalités de contrôle des connaissances

Directrice de Département :

Mme Annabelle MOREL-BROCHET

Responsables de la Formation :

M. Eric PIERRE - Eric.pierre@univ-angers.fr

M. Richard GAILLARD - Richard.gaillard@univ-angers.fr

Gestion des étudiants : Nicolas GANDUBERT - nicolas.gandubert@univ-angers.fr - Tél. : 02 41 22 63 22

Présentation

Le Master Professionnel « Intervention et développement social » est une formation pluridisciplinaire (Sociologie, Géographie sociale, Histoire sociale et Psychologie sociale), permettant d'acquérir une solide culture en sciences humaines et sociales (concepts et méthodologies), contribuant à une compréhension critique des problématiques de l'intervention sociale.

Cette formation permet :

- D'acquérir et de développer des capacités d'analyse et d'action pour répondre aux problématiques actuelles de l'intervention sociale.
- De comprendre, animer et encadrer des structures de l'intervention sociale (associatives ou publiques), en prenant en compte les spécificités des personnes accueillies, les nouvelles formes de vulnérabilité, et les compétences multiples des professionnels et des équipes.
- De savoir mettre en œuvre des démarches de conduite de projet (individuel et collectif) attentives à la complexité des situations sociales.
- D'accompagner et soutenir des résolutions de crise ou des perspectives de changements organisationnels et institutionnels au sein des institutions du social.

Objectifs

La Mention « Intervention et développement social » prend en compte l'amplification des demandes en professionnels de haut niveau dans les domaines de l'intervention sociale.

La formation souhaite permettre aux étudiants une première compréhension de l'intervention sociale et une expérience professionnelle ancrée dans les réalités des secteurs concernés à partir :

- D'une formation théorique et méthodologique trans-disciplinaire (géographie, histoire, psychologie, sociologie),
- D'un développement des connaissances de l'intervention sociale afin d'être en mesure de produire un travail de recherche et de projet sur ces secteurs d'activité spécifique,
- D'un stage de terrain de 3 mois durant lequel l'étudiant développera une observation des pratiques et des organisations de manière à formuler un projet professionnel pertinent.

Aide à la réussite

Avec des promotions fixées à 25 étudiant.e.s, les dispositifs pédagogiques très interactifs sont privilégiés ainsi que les relations denses avec les enseignant.e.s.

Les outils numériques de soutien pédagogique sont largement mobilisés dans la formation, dont la plateforme Moodle, espace pédagogique numérique, est le support.

L'accompagnement des stages est réalisé dans le cadre d'un atelier méthodologique déroulé tout au long de l'année visant à mettre en place une démarche réflexive.

Enfin, les séminaires de recherche réunissant plusieurs enseignant.e.s constituent des moments privilégiés d'échange avec les étudiant.e.s au sujet de l'avancement de leur mémoire de recherche, en M1 comme en M2.

Public visé

- Des professionnel.le.s ayant (ou visant) des fonctions d'encadrement et de mise en œuvre de projet dans l'intervention sociale.
- Des étudiant.e.s en formation initiale en Sciences humaines et sociales (licence en Géographie, Histoire, Psychologie, Sociologie, ou issu.e.s de diverses formations en travail social de niveau licence), formulant un projet professionnel dans ce secteur.

Poursuite d'étude | Insertion professionnelle

Doctorat possible dans les différentes disciplines de Sciences sociales enseignées (Sociologie, Géographie, Histoire, Psychologie).

Fonctions occupées en sortie de formation :

Encadrement et pilotage de diagnostic et de projets dans les structures de l'intervention sociale (associatives, collectivités, État). Animation et organisation de formation initiale et continue en travail social (cadres et non cadres). Production et organisation de recherche en Sciences sociales appliquée à l'intervention sociale.

Insertion professionnelle :

En différenciant les personnes en formation continue et les étudiant.e.s en formation initiale, l'impact de la formation se traduit, pour les premières, généralement (90%) par une confirmation des postes ou une valorisation systématique de carrière et, pour les second.e.s, par un accès à l'emploi, majoritairement stabilisé (70%) dans les 12 mois suivant l'obtention du diplôme.

Stage

Est prévu un stage de 3 mois dans les différentes structures du champ de l'intervention sociale. Pour permettre la réalisation du stage professionnel dans des conditions de réflexivité, un atelier d'analyse professionnelle assurera le suivi des stages en permettant aux étudiant.e.s d'échanger mutuellement et d'être guidé.e.s dans leur pratique. Cet atelier transmettra également les éléments méthodologiques nécessaires à la rédaction d'un rapport de stage, dans lequel il s'agira d'analyser de manière critique la question de la posture professionnelle ainsi que les questions éthiques qui y sont associées.

À noter

La sélection à l'entrée du M1 se fait sur dossier (admissibilité), éventuellement suivi d'un entretien (admission). Entrée possible en M2 pour les personnes qualifiées (disposant d'un M1 et/ou sur validation des acquis professionnels), selon la même procédure de sélection.

Rythme (si alternance)

Le M1 est une année réalisée selon le calendrier universitaire classique.

Le M2 est organisé pour être suivi en alternance. Le calendrier comporte 20 regroupements de 2 jours ½ annuels, répartis de début septembre à début juillet de l'année suivante.

PROGRAMME

Volume horaire global étudiant de la formation (hors mémoire recherche et hors stage)	?
Durée du stage (en semaines) :	?

SEMESTRE 3

UE1 - 1 Connaissance de l'intervention sociale	Coef. 4	12Ects	96h CM
EC Géographie Descriptif du cours : La décentralisation et la réforme de l'État ont replacé au centre de l'action publique les dimensions territoriales. C'est désormais la « territorialisation des politiques publiques » qui constitue le moyen d'ajuster l'offre de services et d'équipements aux besoins des populations. Dans le contexte général de refonte des politiques sociales des États, notre premier objectif consistera à expliciter ce concept de territoire et à souligner ses significations multiples... du bassin de vie à la fine échelle du domicile... Avec la mise en territoires des politiques, il s'agira également de comprendre le développement des réseaux qui maillent aujourd'hui la vie sociale. Du coup, la réalité territoriale s'identifie de plus en plus à des représentations culturelles et politiques. Un troisième objectif majeur du module consistera donc à faire saisir la vigueur des enjeux socio-politiques qui font des territoires un élément essentiel de la réussite des politiques sociales. Compétences à acquérir: Mots-clés: - la capacité à définir les composantes d'un territoire, ses atouts et handicaps, par rapport à l'évolution de la demande et aux décisions politiques. - la capacité à comprendre l'articulation politiques/territoires dans un contexte de décentralisation. - la capacité à appréhender l'émergence et le fonctionnement des territoires « à thématique sociale » (en gérontologie, dans le champ de la santé ou celui de la recherche d'emploi ...) - la capacité à saisir les emboîtements d'échelles et le fonctionnement des réseaux sociaux maillant ces territoires. Prérequis: Connaissance de la géographie de la France et d'autres pays de l'espace européen aux échelles régionale, nationale, internationale. Mots-clés : Territoires - problématiques sociales - politiques publiques décentralisées			24h CM
Ec Histoire Descriptif du cours : Dans une perspective de longue durée, il s'agit de présenter les différentes formes de gestion de la pauvreté, des risques sociaux, et de l'inadaptation. Le cours, qui peut partir de l'analyse de la charité traditionnelle pour aboutir à la crise de l'Etat providence, qui débute dans les années 1970, insistera sur les temps de ruptures et sur la construction des modèles. Il mettra particulièrement en valeur les différents intervenants de ces politiques sociales (Etat, collectivités locales, élites sociales et philanthropiques, etc.), leurs enjeux politiques, leurs fondements idéologiques, ainsi que les échanges internationaux. Il montrera aussi comment se construisent les représentations et les perceptions des problèmes sociaux. Compétences à acquérir : Repérage historique des moments clés de l'intervention sociale - Identification des acteurs du secteur des origines à nos jours - Compréhension des processus historiques via l'importance des archives - Prospectives à partir de la connaissance acquise sur le secteur voir des connaissances sur la Révolution et assistance publique : les représentations de la pauvreté ; Philanthropie, charité et assistance dans la France libérale ; Le paternalisme ; Philosophies sociales (catholicisme social, solidarisme, etc.) ; La naissance de l'état social. Connaitre les méthodes et l'épistémologie en Histoire. Prérequis: Avoir des connaissances sur la Révolution et assistance publique : les représentations de la pauvreté ; Philanthropie, charité et assistance dans la France libérale ; Le paternalisme ; Philosophies sociales (catholicisme social, solidarisme, etc.) ; La naissance de l'état social. Connaitre les méthodes et l'épistémologie en Histoire. Mots-clés : /			24h CM
EC Psychologie L'objet de ce cours est de transmettre les principales notions et problématiques de la psychosociologie clinique telles qu'elles ont été conceptualisées dans leurs rapports à l'intervention sociale et psycho-sociale et à ses enjeux. Il s'agit donc de comprendre et d'analyser l'intervention sociale au regard de l'intervention psychosociologique, ce qui nous conduira dans un premier temps à aborder les fondements épistémologiques et éthiques qui sous-tendent les pratiques dites d'intervention, pour ensuite définir et illustrer les couples conceptuels (et dialectiques) que constituent les notions de besoin et de désir, de demande et de commande, de cadre et de dispositif, de contrôle et d'évaluation, de restitution et d'appropriation, ainsi que les conceptions du changement et de l'accompagnement qu'elles charrient. Enfin, nous proposerons une réflexion sur le concept polysémique et polémique d'« analyseur » afin d'interroger le rapport au temps et à l'événement induit par et dans l'intervention sociale. Le cours articulera pour chaque notion et concept des apports théoriques explicites et référencés à des illustrations empiriques issues de l'expérience de l'enseignant et/ou des apprenants.			24 h CM

<p>Compétences à acquérir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux théoriques et pratiques de l'intervention en fonction du contexte et du positionnement de l'intervenant - Situer les notions et conceptualisations de la psychosociologie dans leur contexte théorique et historique- Interroger sa propre pratique d'intervention, passée ou présente (en stage) - Élaborer sa posture professionnelle en fonction des missions, des cadres d'intervention et des enjeux sociaux et politiques. <p>Prérequis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins une expérience professionnelle dans le champ social ou médico-social ou dans une entreprise du secteur de l'économie sociale. - Connaissance générale des différentes disciplines des sciences humaines et sociales et en particulier des grands courants en sociologie et en psychologie - Connaissance des métiers du travail social et de l'intervention sociale <p>Mots-clés : Psychosociologie - acteur - posture professionnelle - organisation - institution - intervention sociale</p>	
<p>EC Sociologie</p> <p>Descriptif du cours : Rappels et explicitation des modalités de construction des connaissances en sociologie (objet - concept - hypothèse - méthode)</p> <p>Présentation de 2 axes de recherches sociologiques :</p> <p>1. Sociologie de l'argent social : Focus sociologiques des formes de réponses à la question sociale et mise en perspectives. Argumentation d'un programme de recherche sur l'argent social pour la compréhension et la praxis de l'action sociale professionnelle. Analyse de « l'argent social » comme programme de recherche sociologique à partir de :</p> <p>3 modèles d'analyses : échange social - agir social - propriétés sociales / propriété privée</p> <p>3 objets de recherche : L'endettement des individus - Le financement de l'action sociale professionnelle - le précaire et sa prise en compte dans l'enseignement supérieur.</p> <p>2. Concepts et méthodes d'une sociologie de l'action publique : Focus sociologique complémentaire sur les politiques de la ville comme modalités d'action publique.</p> <p>Compétences à acquérir: Capacité à s'approprier les postures d'observation et d'analyse des faits sociaux en correspondance avec l'épistémologie sociologique - Capacité à identifier une compréhension sociologique produite à l'égard des problématiques sociales, médico-sociales et sanitaires au XXI siècle en France et en Europe.</p> <p>Prérequis: Connaissances basiques sur la méthode de recherche en sociologie - connaissances basiques de travaux sociologiques concernant la question sociale et ses modes de résolution (France et Europe).</p> <p>Mots-clés : Épistémologie sociologique - argent social - politique publique - politique de la ville</p>	24h CM

UE 2 – SHS et lectures de l'intervention sociale	Coef. 4	12 Ects	70h CM
<p>EC - Problématisation SHS et interventions sociales</p> <p>Descriptif du cours : À partir des concepts, méthodologies et épistémologies des Sciences humaines et sociales, une présentation des lectures possibles du champ des interventions sociales sera mise en œuvre. En étant attentif aux enjeux épistémologiques de la transdisciplinarité, les corpus théoriques et méthodologiques en Histoire, Géographie, Psychosociologie et Sociologie seront étudiés dans leur possibilité de problématisation à l'égard du champ de l'intervention sociale.</p> <p>Pour chacune des disciplines, les concepts centraux seront présentés aux étudiants dans leur capacité à venir éclairer les problématiques de l'intervention sociale. Par exemple, le concept d'espace vécu pourra être envisagé par la Géographie, celui de mémoire et d'archive pour l'Histoire, celui de groupe ou d'organisation pour la Psychosociologie et enfin ceux de coercition et désaffiliation sociale, de contrôle social et déviance pour la Sociologie. De manière plus globale, il s'agira dans cet EC d'explicitier la fabrication de la recherche en SHS à l'égard des problématiques sociales et d'en faire saisir les enjeux dans une perspective de mise en application. Des méthodes pédagogiques impliquant les étudiants seront privilégiées telles que la mise en place de journées d'étude annuelles sur un thème transversal (thème envisagé : observation, participation et implication scientifiques dans les travaux de recherche SHS sur les vulnérabilités sociales)</p> <p>Compétences à acquérir : Connaissances des contenus et méthodes de recherche en histoire sociale, psychosociologie, géographie sociale et sociologie appliqués, dans une perspective transdisciplinaire, à la compréhension conjointe et complémentaire des problématiques et pratiques de l'intervention sociale.</p> <p>Prérequis: Connaissances sur l'histoire des sciences humaines et sociales et des liens et spécificités de chaque discipline. être en mesure d'identifier les différences entre la compréhension d'un fait social et les actions sociales sur ce phénomène.</p> <p>Mots-clés : Sciences humaines et sociales - question sociale - problématisation - transdisciplinarité - observations - actions</p>	40h		

<p>EC- Épistémologie de la recherche</p> <p>Descriptif du cours : Les ancrages disciplinaires multiples nécessitent, pour tout travail de recherche, qu'un point épistémologique soit réalisé tant pour les méthodologies que pour le croisement conceptuel. Une perspective historique et sociologique participe de ce repérage épistémologique entre les différentes disciplines pour identifier les points communs et les spécificités. À partir d'une histoire des sciences humaines et sociales et d'une sociologie des sciences, des points de repères seront construits en articulation avec les travaux des étudiants.</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité analytique et repérages historiques à l'égard des productions scientifiques concernant les problématiques et résolutions de la question sociale.</p> <p>Capacités à analyser les liens entre sujet de recherche, objet de recherche et sujet chercheur.</p> <p>Prérequis: Connaissances sur l'histoire des sciences humaines et sociales et des liens et spécificités de chaque discipline. Identifier les différences entre la compréhension d'un fait social et les actions sociales sur ce fait.</p> <p>Mots-clés : Histoire des sciences humaines et sociales - sociologie des sciences - épistémologie</p>	30h
--	-----

UE 3 - Langues	Coef. 1	6 Ects	20h TD
<p>EC Anglais</p> <p>Descriptif du cours : Entretenir les connaissances en langue étrangère. Maîtriser un champ lexical spécifique au domaine de l'intervention sociale. Ce cours vise à faire évoluer les compétences écrites et orales des étudiants.</p> <p>Compétences à acquérir : Communiquer (oral et écrit) dans une langue étrangère. Approfondissement grammatical et élargissement lexical à partir de lectures d'articles, de conférences.</p> <p>Prérequis: Niveau anglais Master 1</p> <p>Mots-clés : Anglais - intervention sociale</p>			20h TD

SEMESTRE 4

UE 4 - Encadrement de structures de l'intervention sociale	Coef. 4	10Ects	h
<p>Direction et gestion de structures</p> <p>Descriptif du cours : Dans cet EC, les personnes trouveront des éléments pour construire et analyser une place (statut, rôle, fonction) de responsable (d'équipe, de services, de structures, d'institutions) étayée sur une connaissance critique des dynamiques collectives, organisationnelles et institutionnelles. Les enjeux et problématiques liés à la direction, gestion de services et aux exigences des nouvelles lois réglementant l'intervention sociale seront mis en perspective tant opérationnelle que critique.</p> <p>Compétences à acquérir : Analyser et construire une pratique (statut, rôle, fonction) d'encadrement - Articuler les enjeux de gestion d'un service, les finalités collectives construites et les conflits entre ces registres.</p> <p>Prérequis: Connaissances basiques des droits et réglementations de l'intervention sociale (lois et réglementations : Loi 2002.2, loi 2005, loi HPST, Décentralisation). Connaissances basiques des organisations (associatives, publiques ou lucratives) du secteur.</p> <p>Mots-clés : Encadrement - droits - politiques publiques - analyses - compréhension - prospectives</p>			21h ?????
<p>Éthique de l'intervention sociale</p> <p>Descriptif du cours : Dans cet EC, en s'appuyant sur les apports d'expériences des étudiants, une attention sera portée aux questions d'éthique au sein des pratiques d'encadrement. Supposant que des tensions existent entre les logiques de gestion et la prise en compte de la personne vulnérables, les enjeux propres aux dynamiques sociales (de l'individu à la société) et aux projets collectifs seront travaillés. Il s'agira de voir comment le projet peut exister articuler à une position éthique.</p> <p>Compétences à acquérir : - Construire une position éthique dans les actions collectives et individuelles</p> <p>Prérequis: Expériences (stages ou emplois) de pratiques d'encadrement ou de projets d'action collective en direction de personnes vulnérables</p> <p>Mots-clés : Encadrement - pouvoir - éthique - analyse - posture</p>			28h ?????
UE 5 - Mémoire de recherche et projet d'action	Coef. 4	11 Ects	h
<p>Méthodologie de la recherche</p> <p>Descriptif du cours : Par la mise en oeuvre d'une démarche de recherche en Sciences Humaines et Sociales, la production de connaissances sur une thématique liée à l'intervention sociale est visée. Finalisée par un rapport de recherche, cette EC doit permettre la réalisation d'un travail de problématisation sur un point de questionnement circonscrit et clairement identifié.</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité à utiliser de façon appliquée les concepts et méthodologies des disciplines convoquées en UE2 dans une finalité de recherche et sur un point lié à l'intervention sociale</p> <p>Prérequis: Connaissances basiques des méthodes et concepts en sciences humaines et sociales appliqués à l'intervention sociale. Épistémologie des sciences humaines et sociales.</p> <p>Mots-clés : questionnement de départ - méthode de recherche SHS - problématique de recherche - hypothèses de recherche - projet d'action</p>			34h OU 35H TD ??
<p>Méthodologie de conception de projet social</p> <p>Descriptif du cours : Dans un second temps et à la suite de l'EC de méthode de recherche, le rapport de recherche doit soutenir un projet d'action (collective et/ou individuelle) opérationnel. Il s'agit de formuler un projet qui, étayé sur les résultats des investigations de recherche, pourra s'inscrire dans une réalité de terrain et potentiellement fournir des réponses à des questions concrètes.</p> <p>Compétences à acquérir : à mettre en œuvre un projet à partir des investigations recherches préalables - Connaissance des méthodologies de l'évaluation du projet</p> <p>Prérequis: Connaissances basiques des méthodologies de projet appliquées à l'intervention sociale. Épistémologie des sciences humaines et sociales.</p> <p>Mots-clés : Projet d'action - conflictualité entre compréhension et action - action individuelle et collective</p>			34h OU 35 H TD ??
<p>Séminaire de recherche - 44h</p> <p>Mémoire de recherche</p> <p>Descriptif du cours : Réalisation d'un rapport de recherche à la suite d'un travail de problématisation sur</p>			44hTD

<p>un point de questionnement circonstancié et clairement identifié (EC Méthode de recherche). Mise en discussion du travail à partir de l'explicitation de la logique d'ensemble de la recherche (question de départ - problématique - concepts retenus - hypothèses - méthodes et techniques - résultats - rapport à l'action).</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité à rendre compte d'une recherche ayant pour objet une question liée à l'intervention sociale</p> <p>Prérequis: Connaissances basiques des méthodes et concepts en sciences humaines et sociales appliqués à l'intervention sociale. Épistémologie des sciences humaines et sociales.</p> <p>Mots-clés : questionnement de départ - méthode de recherche SHS - problématique de recherche - hypothèses de recherche - projet d'action</p>	
---	--

UE 6 - Stage de professionnalisation	Coef. 3	9 Ects	35h TD
<p>Atelier d'analyse professionnelle</p> <p>Stage :</p> <p>Descriptif du cours : Au cours du second semestre l'étudiant se trouve inséré dans un organisme ou une structure de l'intervention sociale. Ce stage, vise la mise en œuvre d'une mission liée aux enjeux centraux de l'intervention sociale. Il sera articulé au travail de recherche et au projet d'action (réalisé ou non) rattachés à l'UE 5.</p> <p>Ce stage est encadré par 2 tuteurs de stage (un référent universitaire et un référent professionnel) en dialogue régulier. Il est validé à deux niveaux : en amont, par une convention de stage avec énonciation d'objectifs, en aval par un rapport de stage descriptif des actions réalisées.</p> <p>Compétences à acquérir : Capacité à répondre à une demande / commande du lieu de stage retenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à rendre compte d'une pratique professionnelle située dans un contexte organisationnel - Capacité à formuler un projet professionnel étayé sur une analyse du secteur concerné et une posture professionnelle en construction <p>Prérequis: Connaissances basiques des méthodologies de projet appliquées à l'intervention sociale. Épistémologie des sciences humaines et sociales.</p> <p>Mots-clés : Stage professionnel - expérience professionnelle - commande sociale - posture professionnelle</p>			35h TD

Règles communes de contrôle des connaissances

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Les dispositions spécifiques sont fixées dans les maquettes de formation adoptées par la CFVU dans le cadre de l'accréditation.

Dispositions votées à la commission Formation et vie universitaire du 1er juillet 2019

NIVEAU M

Préalable : L'organisation du master est semestrielle. Les examens sont obligatoirement organisés à l'issue de chaque semestre d'enseignement.

Inscription - Redoublement

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite par semestre. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du niveau M est limité, sauf disposition particulière prévue dans le régime spécifique d'études. Après avis du jury, le président peut autoriser le maintien de l'étudiant dans sa formation.

Modes de contrôle

Pour les étudiants assidus, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier, par des dossiers de travail, des mémoires ou par un examen terminal. Le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations effectuées par UE pendant le semestre.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, le contrôle se fait exclusivement par des examens terminaux ou dossiers ou mémoires (sauf dispositions particulières).

Validation – capitalisation – compensation

Sous réserve de l'existence de « notes planchers » (cf. paragraphe concerné), les règles suivantes s'appliquent :

- Un **élément constitutif** d'une UE n'est pas capitalisable d'une année universitaire à l'autre. Les règles de conservation, d'une session à l'autre d'une même année, des résultats d'un EC sont précisés dans le règlement propre à chaque formation.
- Une **unité d'enseignement** est acquise par compensation des éléments constitutifs qui la composent, affectés de leur coefficient. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire et confère un nombre de crédits européens préalablement défini.

Une unité d'enseignement peut être compensée au sein du semestre de référence et permet l'obtention de ce semestre. Elle n'est pas acquise pour un autre parcours.

- Un **semestre** est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne de l'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre ces UE (moyenne des moyennes des UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Il n'y a aucune contrainte particulière sur les coefficients affectés aux UE pour le calcul de la moyenne semestrielle. A défaut c'est le nombre d'ECTS par UE qui fait office de coefficient.

Un semestre acquis est capitalisable et confère 30 crédits européens.

Un semestre peut être compensé au sein d'une année de référence (M1, M2) pour permettre l'obtention de l'année M1, M2.

- Une **année** (M1 ou M2) est validée dès la 1ère session des deux semestres dès lors que la moyenne des deux semestres la composant est supérieure ou égale à 10.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année M1, M2 entre les deux semestres la composant dès la 1ère session.

Notes planchers

Le règlement propre à chaque formation de M1 et M2 peut définir l'existence de notes planchers pour une ou plusieurs UE, ou pour un semestre, sous réserve de délibération contraire du jury.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher définie, les conséquences sont les suivantes :

- l'UE concernée ne peut être validée, quelle que soit sa moyenne ;
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée.
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée ;

L'étudiant doit à nouveau se présenter à l'UE et à toutes les UE inférieures à 10 (la compensation ne se calculant pas). En revanche, les modalités de progression (cf. paragraphe concerné) demeurent inchangées.

ECTS

Les crédits ECTS (European credits transfer system : système européen de transfert de crédits) sont affectés en nombre entier aux UE (Unités d'enseignement) et aux EC (Eléments constitutifs).

SESSIONS

Deux sessions sont obligatoirement organisées pour chaque semestre :

- Une session initiale : il s'agit de la première session d'examen terminal ou l'ensemble des épreuves de contrôle continu. Cette session a lieu à la fin de chaque semestre
- Une session de rattrapage : il s'agit de la deuxième session d'examen, organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants (absence justifiée ou non) en session initiale. Cette session se déroule :
 - Pour le semestre 1 : à la fin du second semestre à la suite de la session initiale ;
 - Pour le semestre 2 : en septembre, sauf dispositions particulières votées au sein de l'UFR.

Dans le cadre d'un semestre non validé, l'étudiant repasse en session de rattrapage tous les éléments constitutifs pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10 dans les UE non acquises.

L'obligation est faite à l'étudiant de se présenter en session de rattrapage à toutes ses épreuves, sinon il est déclaré défaillant et dans ce cas il ne peut conserver sa note d'UE de 1ère session (Il n'y a pas conservation de note d'épreuve ou de matière).

La note attribuée en session de rattrapage à une UE est la meilleure des deux notes de cette UE entre la session initiale et la session de rattrapage, sauf disposition particulière pour des mentions ou parcours co-accrédités. Si l'étudiant a été défaillant en session initiale, seule sa note de session de rattrapage est prise en compte.

Les étudiants en périodes d'étude à l'étranger bénéficient de droit d'une évaluation de substitution organisée :

- Dans la mesure du possible, l'étudiant est invité à passer la seconde session dans le pays d'accueil. L'étudiant doit se renseigner sur l'existence, les modalités et le calendrier de cette seconde session dans le pays d'accueil.
- Si la première solution n'est pas applicable, l'étudiant peut se présenter aux épreuves de seconde session organisée à l'UA. Les épreuves seront les mêmes que pour les étudiants restés à Angers.
- Si aucune des solutions précédentes n'est applicable, il est proposé une évaluation de substitution qui peut prendre la forme de la remise d'un travail particulier ou d'un oral.

Jury

Un jury est nommé par année d'études (M1, M2). Il se réunit à l'issue de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des UE et des EC le cas échéant, la validation des semestres (cf le paragraphe concerné)

Au semestre pair (semestre 2 et semestre 4), le jury se prononce également sur la validation de l'année et du diplôme.

A la demande de l'étudiant, il pourra être délivré une attestation de réussite de diplôme (maîtrise, master) en dehors des jurys de diplôme.

Obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise

Sans demande expresse de l'étudiant, la validation du M1 entraîne de droit l'obtention de la maîtrise.

En cas d'obtention, le diplôme est édité suite à la demande écrite de l'étudiant avant une date fixée annuellement par les composantes.

Obtention du diplôme final de master

La validation du M2 entraîne de droit l'obtention du master.

Mentions de réussite

Les conditions de mentions sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la maîtrise.
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du master.

Inscription par transfert (valable pour le M1 uniquement)

Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Inscription par validation d'acquis professionnels, validation des acquis de l'expérience ou validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger (articles D.613-32 et suivants du Code de l'éducation)

La validation d'enseignements se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, avec attribution d'une note, dans la mesure du possible. Les crédits ECTS correspondants sont acquis.

Absence

Le traitement de l'absence aux épreuves de contrôle de connaissances est défini dans la charte des examens.

En cas de défaillance seul le jury appréciera, au cas par cas, cette notion et décidera ou non d'affecter la note 0 pour une matière et une session seulement.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES Master 2 - Intervention & Développement Social

SEMESTRE 3

UE1 - Connaissance de l'intervention sociale

12 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS 12	Coef 4	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Géographie	3	4	1 écrit de 3h00	1 écrit de 3h00
Histoire	3	4		
Psychologie	3	4		
Sociologie	3	4		

UE 2 - SHS et lectures de l'intervention sociale

12 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS 12	Coef 4	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Problématisation SHS et interventions sociales	7	4	1 écrit de 3h00	1 écrit de 3h00
Épistémologie de la recherche	5	4		

UE 3 -Langues

6 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS 6	Coef 1	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session
Anglais	6	1	Assiduité	Assiduité

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Master 2 - Intervention & Développement Social

SEMESTRE 4

UE4- Encadrement de structures de l'intervention sociale 10 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef 4	1ère session	2ème session
Direction et gestion de structures	6	-	1 écrit de 3h00	1 écrit de 3h00
Éthique de l'intervention sociale	6	-	Assiduité	Assiduité

UE 5 -Mémoire de recherche et projet d'action 11 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef 6	1ère session	2ème session
Méthodologie de la recherche	-	-	Assiduité	Assiduité
Méthodologie de conception de projet social	-	-	Assiduité	Assiduité
Séminaire de recherche	-	-	Assiduité	Assiduité
Mémoire de recherche	16	6	Mémoire	Mémoire

UE6 - Stage de professionnalisation 9 ECTS

			ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE	ASSIDUS & DISPENSES D'ASSIDUITE
Matière	ECTS	Coef 3	1ère session	2ème session
Atelier d'analyse professionnelle	-	-	Assiduité	Assiduité
Stage	12	3	Rapport de stage	Rapport de stage

CHARTRE ANTI PLAGIAT

Préambule

Afin de garantir la qualité de ses diplômes et l'originalité des productions scientifiques et pédagogiques de ses étudiants et de ses personnels universitaires, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, l'Université d'Angers a mis en place une politique de lutte contre le plagiat. La présente charte en définit la philosophie et précise les règles, les outils et les mesures à mettre en œuvre pour s'assurer de la réalisation de travaux inédits, offrant une production originale et personnelle d'un sujet.

Article 1^{er}

Le plagiat est défini comme le fait, de s'approprier le travail créatif d'autrui et de le présenter comme sien ; de s'accaparer des extraits de textes, des images, des données provenant de sources externes et de les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance ; de résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots et en omettant d'en mentionner la source.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs est une contrefaçon (article L335-2 du code de la propriété intellectuelle).

La contrefaçon est considérée comme un délit au sens des articles L335-2 et L335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Article 2

Les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à respecter les valeurs présentées dans cette charte et à ne pas commettre de plagiat, ni de contrefaçon, dans leurs travaux scientifiques et/ou pédagogiques.

Dans le strict respect de l'exception de courte citation, sont tolérées les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques, sous réserve que soit indiqué clairement le nom de l'auteur et la source (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle), sans nécessité de demander le consentement de l'auteur.

Les étudiants sont tenus d'insérer et de signer l'engagement de non plagiat en première page de toutes leurs productions. Le libellé de cet engagement de non plagiat est défini dans la charte des examens de l'Université d'Angers.

Article 3

Afin d'éviter le plagiat ou la contrefaçon, les étudiants et les personnels de l'Université d'Angers s'engagent à indiquer clairement l'origine et la provenance de toute information prise dans des écrits, composition musicale, dessin, peinture ou toute autre production imprimée ou gravée. La citation des sources est, ainsi, à envisager dès qu'il est fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ; à chaque utilisation de données, résultats, illustrations d'autrui ; à chaque citation textuelle de paroles ou d'écrits d'autrui.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre le plagiat, l'Université d'Angers propose des formations de sensibilisation à la recherche documentaire, à l'utilisation des documents trouvés et à la citation des sources.

Article 4

Afin de rechercher les éventuelles tentatives de plagiat ou de contrefaçon, l'Université d'Angers s'est dotée d'un logiciel de similitudes. Ainsi, les étudiants sont informés que leurs productions sont susceptibles d'être analysées par ledit logiciel. Ce logiciel compare les travaux rendus avec une vaste base de référence. Les rapports émis détaillent les similitudes repérées sans pouvoir les qualifier de plagiat ou de contrefaçon. Sur la base de ces rapports, l'appréciation du plagiat ou de la contrefaçon est laissée à l'appréciation des enseignants.

Article 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires tant à l'égard des étudiants (Articles L. 811-6 et R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation et articles 40 et 41 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 – version consolidée du 21 août 2013) que des personnels (loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et articles L952-8 et L952-9 du code de l'éducation). En cas de plagiat avéré ou de contrefaçon, la procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires.

CHARTRE DU BON USAGE DE LA MESSAGERIE

RAPPEL : Pensez à valider votre ENT et votre messagerie étudiante lors de votre inscription pédagogique !

Chaque étudiant est encouragé à suivre cette charte pour sa **correspondance électronique avec les personnels enseignants et administratifs de l'UFR lettres, langues et sciences humaines**.

Cette charte a pour objectif de :

- ▶ Favoriser des relations harmonieuses entre personnels de l'UFR et étudiants
- ▶ Combattre la pression et le stress au quotidien
- ▶ Préserver le temps professionnel et privé de chacun
- ▶ Améliorer la qualité de la communication et de l'information diffusée

🕒 Evitez les mail entre 20h et 8h, le week-end et durant les vacances scolaires

→ utilisez l'**outil « Sendlater (envoyer plus tard) »** de votre messagerie pour un envoi différé ou placer le **message en attente dans vos brouillons**.

🕒 Ne répondez pas instantanément

Peu de questions justifient une telle réactivité. Une réponse différée évite aussi les réactions « à chaud » parfois disproportionnées et source d'incompréhension.

🕒 Limitez le nombre de destinataires

→ privilégiez les **listes de diffusion ou adresses génériques** : les messages adressés aux listes de diffusion de l'UFR sont modérés par les administrateurs de l'UFR et doivent impérativement être envoyés **depuis votre adresse étudiante**

→ **ciblez la personne ressource** qui pourra répondre à votre mail (gestionnaire de votre formation, enseignant référent, enseignant responsable de votre formation, assesseur à la pédagogie...)

→ **évittez de répondre à tous**, notamment pour les messages qui demandent confirmation de votre présence à une réunion ou une réponse factuelle à une question posée à tous.

🕒 Rédaction : respectez les formes, soyez clairs et concis

Un mail de plus de 10 lignes est rarement lu jusqu'au bout. Afin de faciliter le traitement de votre mail :

→ renseignez **précisément l'objet** du message

→ **priorisez** votre message : précisez si nécessaire dans l'objet du message « **important** » « **pour information** » « **urgent** » « **confidentiel** » « **personnel** »...

→ ne traiter qu'**un sujet à la fois**

→ **précisez votre nom, votre formation et année**, éventuellement votre numéro d'étudiant si vous vous adressez aux personnels de scolarité

→ utilisez **une seule police, limitez les couleurs, les gros caractères en gras et soulignés**

→ restez vigilant sur les **formules de politesse**, même brèves, en début et fin de message : *Respectueusement* est la formule à privilégier pour les mails adressés aux personnels de l'UFR.

→ **relire**, vérifiez l'orthographe et la qualité rédactionnelle du mail

🕒 Suivez la voie hiérarchique

→ **pour des demandes liées à la gestion administrative, scolarité et examens** : contactez votre gestionnaire de scolarité

→ **pour des demandes pédagogiques**: contactez l'enseignant responsable d'année ou l'enseignant directeur de département

→ **pour des demandes liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation générale et à la vie de l'établissement** : contactez le responsable administratif

→ **pour des demandes très spécifiques nécessitant l'intervention ou l'accord du doyen** : contactez le responsable administratif

En complément de cette charte, l'Université d'Angers a édité un dépliant relatif à l'usage du système d'information, également consultable et téléchargeable sur le lien: <http://www.univ-angers.fr/fr/vie-a-l-universite/services-numeriques.html>